

Naples  
et Vienne

Ords que de venir au freijst  
 et main par le courrice que maunz amours touchant  
 la provision que se necessaire pour la ville d'auldenarche  
 Je nay peu laisser de vous faire rucours au Roy et au Cardinal  
 de vous prier et informer de respect de ne faille  
 incontinent au Roy de donner tel ordre que ladite  
 ville soit assez suffisant pour servir d'aultant  
 quelle importa tant pour dieu propre confirmation comme  
 l'entendrez plus amplement par les sieurs philippe de  
 Jamil de Bourgogne et Laurent de Cle. Foubert  
 ausquels ay requis de vous informer tout particulièrement  
 tant de ce point comme aussi touchant les pensionnaires  
 que vous retenez et servez nonobstant qu'ils ont refusé  
 de faire le serment des officiers et mesme  
 tous autres habitants de ladite ville qui ont refusé  
 d'obeyre le Roy d'Espaigne suivant le placart  
 de resolution de mess. de du Conseil de Stat pour  
 prise et en remettant du residu a mes  
 Grands mes de prierez Dieu vous donner

Je suis avec bonne foy et affection  
 de Bourgogne le 15 d'octobre 1581

Les biez bon amz a vous faire  
 plaisir et servir

Gualte de Nassau

*W. P. M.*  
L'officier  
munié & s'ouin de  
du conseil de la  
ville de Gand